

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 AVRIL 2024



N° 34/2024

Le 19 avril deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 12 avril 2024.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; Mme Catherine Bonnet, Mme Laurette Brunet, Mme Martine Bourgoïn, M. Pascal Bourgeteau, Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron, Adjoint, Mme Guylaine Fernandes, M. Bertrand Hamot, M. Thierry Manfredi, Mme Colette Dollez, M. Cyril Rousseau, Mme Béatrice Delamarre, M. Vincent Berthelot, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, Mme Michèle Coulon, Mme Catherine Delormel, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, M. Pascal Frazao, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Stéphane Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Patrick Convers par M. Bernard Dubouil, M. Christophe Choquet par Mme Laurette Brunet, Mme Sarah Flagothier par Mme Cathy Bonnet, M. Dominique Rauzier par Mme Martine Bourgoïn.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sara Louise Ndi Edima.

Secrétaire de séance : Mme Colette Dollez

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 28
Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Tarification des vacataires.

Le Conseil Municipal de St Just en Chaussée,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Pour la période estivale, il est proposé aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire calculé à partir de la rémunération afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

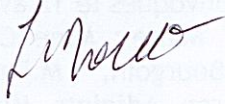
DECIDE de fixer la rémunération de chaque vacation :

-Sur la base d'un taux horaire calculé à partir de la rémunération afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

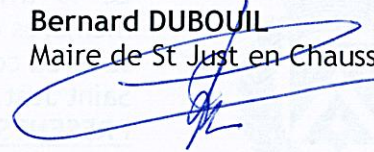
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré pour copie conforme.

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance



Bernard DUBOUIL
Maire de St Just en Chaussée



Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20240419-34-2024-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024